



Établissement supérieur abuse de ces élèves

Par judgs

Bonjour,
Je suis dans une école privée supérieure, donc payante. Nous avons une semaine banalisée pour organiser les journées portes ouvertes de l'école. Or on nous demande durant cette semaine de nettoyer l'école (les classes, les tables et les poubelles). Est ce que l'école a le droit de nous priver de nos cours habituels (que l'on a donc payés) pour nous faire faire plutôt du ménage ?

Par Isadore

Bonjour,

Sur le fait que l'école ait le droit de supprimer les cours pour préparer les journées portes ouvertes, ça se discute. Il faut relire le contrat.

En revanche a priori elle ne peut pas demander aux élèves de faire le ménage. Si des élèves ont sali ou abimé les locaux (par exemple en jetant des papiers par terre, vandalisé les murs...), on peut proposer à ces élèves-là de réparer leurs sottises à l'amiable plutôt que de prendre des sanctions disciplinaires ou de déposer plainte. On peut aussi demander aux élèves, en vue de la préparation de cette semaine, de laisser les locaux en ordre, par exemple en rangeant soigneusement le mobilier à la fin de la journée.

Mais on ne peut imposer aux élèves de passer une semaine à faire le travail normalement dévolu aux salariés chargés de nettoyer les locaux.

Par judgs

Merci beaucoup pour votre réponse. Est ce que vous avez des textes de lois ou articles sur lequel je pourrais m'appuyer ?

Par Isadore

Le contrat signé avec l'école, pour commencer. C'est un contrat par lequel vous êtes censé suivre des cours, pas faire le ménage. Le contrat est la loi des parties.

Le règlement intérieur fait partie du contrat qui vous lie avec l'école.

Pour le reste n'y a pas besoin de texte de loi pour refuser de travailler bénévolement pendant une semaine. Exiger gratuitement du travail des étudiants est relève du travail dissimulé :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006145431/#LEGISCTA000006145431]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006145431/#LEGISCTA000006145431[/url]

Par kang74

Bonjour

Les portes ouvertes d'un établissement privé fait partie des temps fort de l'établissement, inclus dans le projet pédagogique de l'école ou tous les élèves sont invités à participer .

Il n'y a donc pas de cours en moins, puisque le calendrier annuel prend en compte justement ces temps là qui ont lieu chaque année .

Sauf erreur de ma part vous n'allez pas à proprement parler nettoyer les locaux, le personnel employé pour cela est toujours là, mais vous allez réorganiser l'établissement, et donc ranger et disposer les classe autrement, pour accueillir au mieux les candidats car ce sont les élèves qui représentent le mieux leur établissement .

On n'est pas dans du travail dissimulé du tout, sinon n'importe quel projet de scolarité est du travail dissimulé (comme le fait de vendre des croissants ou des billets de tombola dès la primaire, comme le fait d'essuyer le tableau ou d'accompagner ses camarades à l'infirmerie etc, comme le fait d'organiser les fêtes étudiantes etc ...)

Outre le sentiment d'appartenance, utile par la suite pour créer son réseau professionnel, cela fait travailler plein de capacités transversales comme l'esprit d'équipe, d'organisation, d'initiative, de cohésion, de communication etc .

Si cela vous pose un quelconque souci, je vous invite à en parler à la direction pour expliquer que vous ne voulez pas adhérer à ce projet et aimerait être en dispensé .

Vous verrez le retour qu'ils vous en font .

Par judgs

Merci Isadore.

Kang74, je comprends totalement l'importance des portes ouvertes pour un établissement, mais ici cela m'apparaît être différent. J'ai déjà participé à des portes ouvertes ailleurs, mais elles n'étaient pas obligatoires, puisque c'est une aide bénévole qu'on leur apporte. Cette semaine, nous sommes dans l'obligation de venir et sommes notés absent dans le cas contraire, et ce même un jour le week-end. Ce matin, nous étions obligés de nettoyer les tables et les poubelles. L'établissement est-il dans ses droits ou abuse-t-il de ce prétexte de portes ouvertes ?

Par kang74

Je vous l'ai dit : les portes ouvertes d'un établissement supérieur privée fait parti intégrante du projet pédagogique, donc oui il est tout à fait normal d'être supposé absent si vous ne voulez pas y participer comme votre participation et votre attitude vont être jaugées sur cette période sur des soft skills pas forcément inintéressant suivant le projet professionnel visé .

Après libre à vous d'aller voir un avocat pour dénoncer cette situation si vous pensez cette situation abusive .

Et d'en apprécier les conséquences .

Par Isadore

Personnellement, j'avoue avoir une vision différente. Si l'établissement n'est pas fermé, les élèves sont en effet censés venir en cours.

En revanche, sauf si le contrat l'impose, il me semble abusif de demander aux étudiants de préparer bénévolement la journée portes ouvertes en faisant le ménage, sauf si les étudiants font des études en lien avec le domaine (formation d'agent d'hygiène et de propreté).

Je suis d'accord pour dire que ce n'est pas inintéressant, et donc que la participation soit valorisée. Mais il semble infondé de pénaliser des étudiants parce qu'ils refusent de faire du ménage bénévolement alors qu'ils sont là pour étudier.

J'ai été poussée à l'université de travailler bénévolement pour des entreprises ou associations dans le cadre de "projets", sans avoir le statut de stagiaire ni rien du tout, et je n'en garde pas un bon souvenir. Sous prétexte de formation, les étudiants de mon cursus produisaient pendant et en-dehors des heures de cours un travail qui était ensuite utilisé parfois au mépris de la loi (propriété intellectuelle).

C'était présenté comme une chance, mais plusieurs organismes ont eu droit à au moins une centaine d'heures de bénévolat, et les étudiants ont eu... une note, et pour les plus chanceux un mot de remerciement. Et évidemment les étudiants n'ont pas été libre de choisir pour qui ils allaient travailler, par exemple d'opter pour du bénévolat au profit d'une association de leur choix.

On n'est pas dans du travail dissimulé du tout, sinon n'importe quel projet de scolarité est du travail dissimulé (comme le fait de vendre des croissants ou des billets de tombola dès la primaire, comme le fait d'essuyer le tableau ou d'accompagner ses camarades à l'infirmerie etc, comme le fait d'organiser les fêtes étudiantes etc ...)

Si c'est obligatoire, vendre des choses ou organiser des fêtes est du travail. Le souci pour moi est avant tout de rendre du travail obligatoire sous peine d'être pénalisé. On ne peut pas comparer le fait d'essuyer le tableau en fin de classe à

l'obligation d'être une semaine entière à la disposition de l'école pour nettoyer des salles de classe.

Par kang74

J'ai été poussée à l'université de travailler bénévolement pour des entreprises ou associations dans le cadre de "projets", sans avoir le statut de stagiaire ni rien du tout, et je n'en garde pas un bon souvenir. Sous prétexte de formation, les étudiants de mon cursus produisaient pendant et en-dehors des heures de cours un travail qui était ensuite utilisé parfois au mépris de la loi (propriété intellectuelle).

C'était présenté comme une chance, mais plusieurs organismes ont eu droit à au moins une centaine d'heures de bénévolat, et les étudiants ont eu... une note, et pour les plus chanceux un mot de remerciement. Et évidemment les étudiants n'ont pas été libre de choisir pour qui ils allaient travailler, par exemple d'opter pour du bénévolat au profit d'une association de leur choix.

La démarche n'est pas du tout la même dans un établissement d'études supérieur privé (surtout les grandes écoles réputées ou les professionnels sont conviés lors des JPO ...et y vont !)

Je remarque que vous avez, vous même, accepté (et pourtant on est loin de ce qui est demandé dans le cadre de l'organisation des journées portes ouvertes d'établissement privé, qui est une autre démarche, dans une autre ambiance : on est assez loin du baigne)

Après oui, on peut trouver cela abusif, personnellement je trouve cela plus pédagogique que les entreprises qui abusent des stagiaires (surtout dans le secteur public !) ou des contrats en alternance pour des postes à bac +5 minimum .

Après oui, le postant est libre de trouver cela abusif (m'enfin aucun risque de voir ce qui est demandé à cette occasion ,requalifiée en travail dissimulé)et de trouver un autre établissement, en veillant à demander, lors de la sélection, comment sont organisées les portes ouvertes ...

Par Isadore

Je remarque que vous avez, vous même, accepté

Oui, parce que j'étais une jeune cruche qui craignait les conséquences d'un refus. Enfin je ne suis pas exemple à suivre, vu le nombre de fois où j'ai travaillé au noir ou dans des conditions dangereuses pour ma santé, allant jusqu'à prendre des congés plutôt qu'un arrêt pour accident du travail.

Ce serait à refaire, une fois le diplôme en poche ce serait les prudhommes direct, rien que pour le principe.

Les journées portes ouvertes ne sont pas le baigne, mais je n'ai jamais vu un établissement qui rendait la participation obligatoire. Je trouve assez incroyable de devoir demander une dispense sous peine d'être inscrit comme absent et qu'en plus la forme de la participation soit imposée (faire le ménage). C'est bête, mais nettoyer une salle de classe, je n'en suis pas toujours capable. Si j'étais à la place de Judgs, selon ce qu'il rapporte, il faudrait que je me pointe avec un certificat médical listant les tâches que je ne peux pas faire et expliquant que j'ai besoin d'un "aménagement de poste". Alors que je serais parfaitement apte à rester assise dans une salle de classe à écouter mon cours.

Je suis peut-être plus sensible à la chose parce que nettoyer des tables ou vider des poubelles n'est pas évident pour moi, même si ça ne saute pas aux yeux. Et c'est encore pire s'il y a plusieurs personnes qui brassent autour ou qui font du bruit.